

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2017 Note de synthèse

Objet : Présentation du compte administratif 2016

Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur (alors que le compte de gestion relève du trésorier) retrace l'ensemble des opérations comptables et financières ayant permis à la ville de mener des actions et des projets dans le cadre de ses compétences au cours de l'année 2016. Il se concentre sur les aspects purement financiers.

Les deux comptes doivent faire l'objet d'un vote en Conseil Municipal au plus tard le 30 juin 2017.

La présente note reprend une synthèse des résultats de l'exercice 2016 et détaille les principales évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement.

Contexte général de l'année 2016 :

Les faits majeurs de l'année 2016 ont été :

1. La poursuite du désengagement de l'Etat avec des conséquences directes sur les ressources de la Ville, - 450K€ sur la dotation forfaitaire
2. L'augmentation des dépenses d'équipement
3. La mise en place des flux financiers entre commune, métropole et EPT
4. La rétrocession des compétences propreté, arbres d'alignement, illuminations, commerce de proximité, subventions aux associations ne relevant plus de l'intérêt communautaire

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales participent au redressement des comptes de la nation par la diminution de leurs ressources ayant pour conséquence la baisse des dépenses publiques locales.

La majorité municipale a toutefois maintenu sa politique de non augmentation des taux.

Les marges de manœuvre se sont ainsi réduites en section de fonctionnement, et la commune a commencé d'utiliser (à hauteur de 451K€) le fonds de roulement reconstitué en début de mandat pour investir, sans recours à l'emprunt.

Le désendettement de la Ville se poursuit à hauteur de 1 581K €. La dette s'élève à 13 598 740,52 € au 31 décembre 2016.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2016, les crédits votés et les réalisations avec reprise du résultat 2015 ont été les suivants :

Fonctionnement	budget primitif	décisions modificatives	total crédits votés	réalisations	% réalisations
Dépenses	29 365 275,04	290 554,00	29 655 829,04	23 694 543,93	79,90%
Recettes	29 365 275,04	290 554,00	29 655 829,04	25 191 961,84	84,95%

L'excédent de fonctionnement 2015 reporté sur 2016 a été de 4 695 832,29€.

Les variations 2016/2015 :

A la différence du précédent tableau sur la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont présentées en « réel », ce qui signifie qu'elles retracent les flux financiers réels. Les autres opérations sont appelées opérations d'ordres, il s'agit de mouvements comptables internes n'affectant pas la trésorerie, comme la dotation aux amortissements.

	2015	2016	Evolution %
Dépenses réelles de fonctionnement	18 598 343,43	22 785 881,97	22,52%
Recettes réelles de fonctionnement	21 953 824,31	25 189 276,70	14,74%
Reprise de l'excédent (002)	2 048 097,10	4 695 832,29	129,28%

Les fortes variations des dépenses et recettes réelles observées sur 2016 s'expliquent par la mise en place des flux financiers commune/MGP/EPT, par la rétrocession de compétences au 1^{er} janvier 2016 et par les recettes exceptionnelles constatées en 2015 (1,4M€) non reconduites en 2016. Déduction faite de ces recettes exceptionnelles, la progression des recettes s'établit 22,89%, pourcentage de progression comparable à celui des dépenses de fonctionnement.

Les ratios calculés avec, au dénominateur, soit les dépenses soit les recettes réelles, en sont nécessairement impactés. Par exemple, le ratio des dépenses de personnel/dépenses réelles s'établit ainsi à 49,42% contre 60,28% en 2015. De ce fait sur ces deux années, la comparaison n'est pas représentative.

Flux financiers Juvisy/MGP/EPT

L'attribution de compensation est versée par la Métropole à compter de 2016, la commune verse le fonds de compensation des charges à l'EPT. Le solde des opérations est budgétairement inchangé, il est égal au montant de l'attribution de compensation fixé par la CLECT en novembre 2015, soit 2 969 127€.

La mise en place de nouveaux flux financiers modifie sensiblement les enveloppes antérieures puisque la commune encaisse et reverse 3,7M€ au titre de la fiscalité (part du taux anciennement voté par la CALPE) et de la dotation compensation part salaire (DCPS).

	CA 2016 Juvisy	
	Dépenses	Recettes
fiscalité (issue CALPE)	3 027 868,00	
DCPS	711 318,00	
PLU	64 834,81	
FCCT versé à l'EPT	3 804 020,81	
AC 2015		2 969 127,00
DCPS		711 318,00
AC 2016 versée par MGP		3 680 445,00
fiscalité (issue CALPE)		3 027 868,00
PLU rembt convention gestion 2016 EPT		64 834,81
	3 804 020,81	6 773 147,81
solde = AC CLECT 2015		2 969 127,00

Les dépenses :

1. Charges de personnel (chapitre 012)

Le principal poste concerne la masse salariale, objet d'une vigilance toute particulière. Les dépenses de personnel (chapitre 012) se montent à 11 259 679,15€ pour 277 emplois pourvus dont 84,8% d'agents titulaires

Malgré l'augmentation du point d'indice de 0.6% intervenue en juillet 2016 et la première mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, la masse salariale est maîtrisée avec une hausse des dépenses globales de 0,43% par rapport à 2015, soit 47 905 €.

Les efforts de rationalisation commencés dès 2014 se poursuivent : la maîtrise de la masse salariale se traduit par l'étude systématique des besoins de remplacement de poste, à l'occasion des départs et par l'optimisation de l'organisation.

2. Charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les charges à caractère général augmentent globalement de 632K€ dont

- Rétrocessions des compétences : +438 K€
- Fréquentation en hausse des accueils, périscolaires notamment (DSP Léo Lagrange) +51K€
- Fluides (variation cumulée) : +57K€
- Transports enfants (sorties, navettes scolaires) : +44K€
- Contentieux RH : +70K€

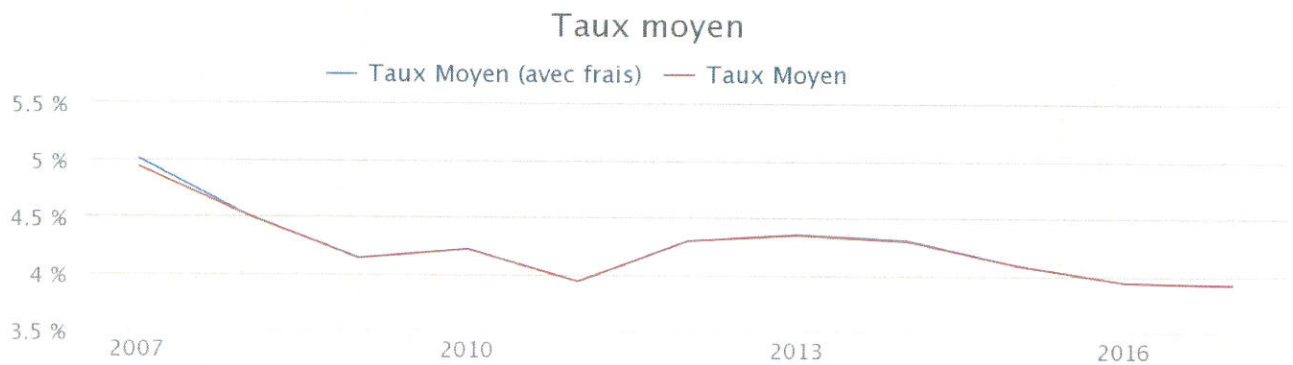
Les autres charges de gestion courante augmentent globalement de 3 684K€, dont

- Mise en place du FCCT (Fonds de compensation des charges territoriales) : +3804K€
- Subventions transférées par la CALPE
- Ajustement de la subvention au CCAS (autofinancement important) : - 68K€

- Contribution au syndicat (SMOYS) pour la redevance électricité / gaz : -20K€ (facturation de 2 années en 2015)
- Contribution scolarisation enfants Juvisiens à l'école Sainte Anne : -9K€ (moins fréquentation)

3. Frais financiers (chapitre 66)

Les charges financières diminuent de 8,46% passant de 636 477,75 € en 2015 à 582 643,04 € en 2016, conséquence de la politique de désendettement entreprise. Le taux moyen est de 3,93% en 2016 contre 4,08% en 2015



4. Atténuation de produits (chapitre 014)

Le FPIC continue sa montée en charge pour ce qui concerne le territoire, mais l'assemblée délibérante de l'EPT n'a pas voté une répartition dérogatoire du droit commun. La part de Juvisy correspond au montant de droit commun, soit 154K€ contre 262K€ en 2015

Les recettes :

1 - Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose de :

- La dotation forfaitaire 3 128K€ est en baisse de 450K€, soit -12,6% du fait de l'accroissement de la contribution de la commune au redressement des finances publiques,
- La dotation de solidarité urbaine : Déterminé par un indice synthétique composé de la part de logements sociaux, du potentiel financier de la ville, de la proportion de personnes couvertes par des prestations logements et du revenu moyen, son montant reste stable à 165K€.

Le ratio DGF/habitant diminue : 244€ en 2015, 209,61€ en 2016

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en 2015 la commune avait enregistré un double versement du FDPTP, en 2016 la recette s'établit à 677K€

2 - Impôts et taxes (chapitre 73)

Fiscalité : Les bases foncières ont été revalorisées par la loi de Finances à hauteur de 1%

En 2016, la commune perçoit pour la 1^{ère} fois la part de fiscalité instaurée par la CALPE, ce qui explique la forte augmentation observée (+32,92%) mais cette fiscalité est aussitôt reversée à l'EPT à hauteur de 3 027K€ via le FCCT.

La recette provisionnelle de 2016, établie sur les bases notifiées, n'a pas été intégralement recouvrée, du fait de l'exonération des personnes veuves à la TH et TF. Cette perte de recette sera en partie compensée par l'Etat dans le cadre de l'exercice 2017.

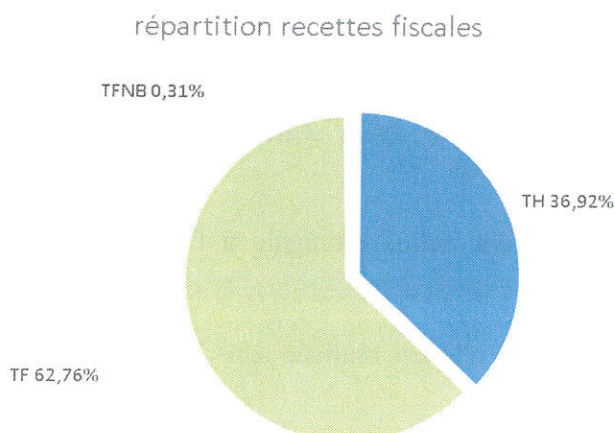
	Bases effectives 2015	Bases notifiées 2016	Bases effectives 2016	Taux	produits votés 2016	produits réalisés 2016	total évolution des bases	reval Loi Fin	évolution physique
Taxe d'habitation TH	24 806 203	25 345 000	24 601 142	18,91%	4 792 740	4 652 076	-0,83%	1%	-1,83%
Taxe foncier bâti TFB	20 606 731	20 942 000	20 902 474	37,94%	7 945 395	7 930 400	1,44%	1%	0,44%
Taxe foncier non bâti TFNB	33 259	28 100	29 911	131,68%	37 002	39 387	-10,07%	1%	-11,07%
					12 775 136	12 621 862			

Le produit de cette fiscalité a représenté 50,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

	produits perçus rôles généraux 2016	rôles supplémentaires	rôles complémentaires	73111 taxes foncières et habitation	répartition
TH	4 652 076	10 266	10 370	4 672 712	36,92%
TF	7 930 400	12 389		7 942 789	62,76%
TFNB	39 387			39 387	0,31%
	12 621 862	22 655	10 370	12 654 887	100,00%

La Ville a perçu 33K€ de rôles supplémentaires et complémentaires dus à des régularisations antérieures ou de nouvelles bases non anticipées par les services du cadastre début 2016.

Les produits de la fiscalité directe locale se répartissent de la manière suivante :



Les allocations compensatrices allouées par l'Etat au titre de la fiscalité ont représenté 204 847 € en 2016 (contre 205 691 € en 2015), soit une baisse de 0,41%.

Les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation et les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité sont en légère diminution

- Droit de mutation : 511K€ contre 518K € en 2015
- TCFE : 248K€ contre 251K€ en 2015

Les droits de stationnement sont en forte baisse, passant de 244K € en 2015 à 162K€ en 2016, soit -33,6%. Cette baisse s'explique principalement par le vieillissement du parc des horodateurs. L'évolution de la législation au 1^{er} janvier 2018 sera l'occasion de revoir la gestion du stationnement.

3 - Produits des services : 1433K€ en hausse de 4%

La fréquentation en augmentation a généré de fait des recettes supplémentaires (55K€)

4 - Recettes du patrimoine :

Les revenus du patrimoine sont stables : +0,75%

Epargne brute et Epargne nette.

	2014	2015	2016
RECETTES REELLES	20 652 638,38 €	21 953 824,31 €	25 189 276,70 €
DEPENSES REELLES	19 454 046,37 €	18 598 343,43 €	22 785 881,97 €
CESSIONS (775-675)	- €	24 000,00 €	- 870,57 €
EPARGNE OU CAF BRUTE	1 198 592,01 €	3 331 480,88 €	2 404 265,30 €
REMBT CAPITAL DETTE	1 983 478,35 €	1 559 491,56 €	1 583 993,03 €
EPARGNE NETTE	- 784 886,34 €	1 771 989,32 €	820 272,27 €
RECETTES D'ORDRE	5 056,00 €	7 925,86 €	8 579,86 €
DEPENSES D'ORDRE	746 700,92 €	715 671,55 €	908 661,96 €
AFFECTATION RESULTAT N-1	2 025 421,10 €	2 048 097,10 €	4 695 832,29 €
RESULTAT N	2 482 368,19 €	4 695 832,29 €	6 199 144,92 €
encours de la dette	16 036 259,83 €	15 179 668,27 €	13 598 740,52 €
encours/CAF	13,4	4,6	5,7

La forte augmentation des montants de dépenses et recettes correspond au 3,7M€ de flux financiers générés par l'entrée de Juvisy dans la Métropole.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion après règlement des intérêts de la dette, et retraitement des produits de cession, soit 2404,3K€

L'épargne nette (Capacité d'Auto Financement nette) est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital, soit : 820,3K€

La CAF nette de 2016 est en diminution mais elle est réalisée sans les résultats exceptionnels de 2015, lesquels se montaient à 1456K€.

L'allègement de la charge de la dette induite par la poursuite du désendettement, la gestion rigoureuse des charges à caractère général, la réflexion menée sur les ressources humaines redonne des marges de manœuvre pour investir.

L'affectation des résultats 2016 au budget 2017 est confirmée au compte 002 pour un montant de 4 572 302,63€. Le montant est quasi identique à celui de 2015.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

	CREDITS 2016	CA 2016	RAR 2016	TAUX DE REALISATION
DEPENSES	9 830 536,09 €	3 714 687,17 €	868 432,26 €	37,79%
RECETTES	9 830 536,09 €	2 545 460,84 €	410 816,30 €	25,89%

Les dépenses

1 - La dette

Les emprunts de la Ville sont principalement à taux fixe (89,48%), seul un emprunt est soumis à l'observation d'un index (Euribor) et ne présente pas de danger pour les finances de la commune. Le taux payé en 2016 pour cet emprunt est le taux fixe bonifié à 4,77%.

L'encours de dette au 31/12/2016 est de 13 598 740,52 € en diminution de 1 580 927,75€. Par habitant, elle passe de 966 €/hab en 2015 à 865 €/hab et se situe en dessous de la moyenne de la strate fixée à 944€/hab en 2015.

En 2016, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour le financement de ses investissements. Le ratio encours/recettes réelles de fonctionnement est ainsi passé de 69,14% à 53,99%, sous l'effet combiné du désendettement et de la hausse des recettes (fiscalité + DCPS Métropole)

2 - Les dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipements ont représenté 2001K€ contre 1 090K€ en 2015. La ZAC bords de Seine n'a pas été clôturée en raison des retards de construction liés à des compléments réglementaires pour la partie située à Athis-Mons.

Les principaux investissements pour chaque secteur sont les suivants :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles: 130,2K€

Révision du PLU 16K€ (remboursé par l'EPT, dans le cadre du transfert de la compétence)

Acquisition de logiciels bureautique et métier : 97,5K€

Etude 2^{ème} phase La Fontaine 16,4K€

Chapitre 204 subventions d'équipement: 2K€

Subventions dans le cadre de l'OPAH : 2€

Chapitre 21 immobilisations corporelles: 1 869€

Secteur de la Petite Enfance: 16,5K€

Secteur de l'Enfance : 80,2K€

Réhabilitation La Fontaine : 391K€

Travaux autres écoles : 155K€

Maison de Santé Pluridisciplinaire (1^{ère} phase) 72,6K€

Bâtiments divers : 241K€
Aménagement quais Gambetta et Timbaud: 373K€
Voirie, réseaux, domaine public, divers : 30K€
Espaces verts : 74K€
Préemptions commerciales : 319K€ (36 rue Monttessuy et bail commercial 3 grande rue) :
Poids lourd d'occasion : 54K€
Equipements divers services : 62,7K€

3 - Restes à réaliser : 868K€

Il s'agit des engagement reportés sur 2017, correspondant aux factures non reçues à la clôture des comptes concernant des projets lancés et/ou achevés, principalement pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), la modernisation du logiciel de gestion des ressources humaines (carrières/paie), les dossiers OPAH en cours, les travaux du gymnase Ladoumègue

Les recettes

1 - Les recettes d'investissement

Les recettes affectées à l'investissement s'élèvent pour 2016 à 2 545K€ et se décomposent ainsi :

- Excédent d'investissement 2015 reporté : 785K€
- FCTVA sur investissement 2015 : 150K€
- Taxes d'urbanisme : 467K€
- Amendes de police : 65K€
- Subventions 17,2K€
- Remboursement documents urbanisme 16,2K€

2 - Restes à réaliser : 410K€

Il s'agit des subventions notifiées en attente de versement, solde de la subvention de la Région pour la maison de la petite enfance, DETR, subvention de la Région pour la MSP, subvention du Département pour la mise en accessibilité des bâtiments scolaires et la réhabilitation de l'école La Fontaine.

3 - Les recettes d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales) s'élèvent à 909K€

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale, a permis de faire face à une nouvelle baisse des dotations, sans recours à l'augmentation des taux de fiscalité : il est dégagé une marge de 813K€ du fonctionnement pour l'investissement.

Grâce aux efforts accomplis depuis le début de la mandature, la commune a constitué un fonds de roulement qu'elle commence à utiliser en 2016, finançant ses investissements sans recours à l'emprunt. Au contraire, le désendettement s'accélère. La capacité de désendettement de la commune (encours de la dette/CAF Brute) n'est plus que de 5,7 ans au 31/12/2016.

Trois grands projets de la mandature sont réalisés : réhabilitation de l'école La Fontaine, l'aménagement des quais de Seine, l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cette situation financière est de nature à permettre la réalisation de nouveaux investissements destinés à l'amélioration des services offerts à la population ainsi que du cadre de vie.